GAGNER LA HORS CLASSE POUR TOUTES ET TOUS
CONSTAT - ANALYSE - ACTION

Le protocole PPCR pour nos carrières met en place de nouvelles grilles de promotions en se basant notamment sur 2 changements importants :

> Une classe normale qui se déroule pratiquement à la même vitesse pour tous (en 24 ans ou 26 ans au maximum). Cet élément est maintenant appliqué depuis cette année. Le SNUipp-FSU demandait l'avancée la plus rapide pour toutes et tous.

> Une augmentation importante du nombre de promus à hors classe.

Le nouveau gouvernement bloque cette progression ce qui limite les passages. Les nouvelles mesures envisagées par ce gouvernement sur l'ensemble des promotions pour mettre plus de place au mérite risquent de peser sur la hors classe en remettant en question la logique du PPCR.

Le nouveau barème de la Hors classe a été défini par le nouveau Ministre de l'Education et porte en lui les prémisses d' *« une rémunération plus individualisée »*. Le gouvernement ne fait pas mystère de sa volonté d'individualiser les progressions de carrière et de salaire en les corrélant à un "mérite" érigé en valeur repère. C'est faire peu de cas de nombreuses études qui ont démontré que c'était loin d'être un critère déterminant dans l'engagement des agents et l'efficacité du travail produit. C'est de surcroît oublier la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre de missions d'intérêt général.

Ce n'est pas PPCR qui porte ces choix mais bien notre Ministre de l'Education !

Le précédent système ?

1er point : l'ancien barème était construit sur le mérite (échelon x 2 et note) et sur une priorité donnée à certains postes sous forme de majorations (conseillers pédagogiques, directions, REP et REP+). L'Ancienneté générale de service ou AGS n'était donc pas prise en compte notamment lorsqu'il n'y avait que quelques dizaines de places. Nous étions dans un système de promotions au mérite que nous retrouvons maintenant dans la classe exceptionnelle et que nous dénonçons.

2nd point : l'action syndicale de ces dernières années a amené le précédent Ministère à prendre en compte notre situation salariale : dégel du point d'indice, ISAE, augmentation de nombre de passages à la hors classe… Cette augmentation (40 promu.e.s en 2012 et 113 en 2017) a permis la garantie du passage à la Hors-Classe, pour les collègues qui passaient au 11ème échelon !
Nous constatons un accès à la Hors-Classe dès le 1er Septembre qui suit le passage au 11ème échelon.

3ème point : ne passaient du 10ème échelon à la hors classe que les collègues bénéficiant à la fois d'une bonne note et d'une majoration pour certains types de postes.

AVEC le nouveau barème ?

Un risque réel de promotion au mérite mais que nous pouvons limiter

Le barème est toujours en fonction de l'échelon mais aussi maintenant en fonction de l'ancienneté dans cet échelon. C'est un début de prise en compte de l'AGS notamment avec une classe normale qui se fera sur 24 ans (accélération de carrière) ou 26 ans au maximum.
L'appréciation de l'IEN remplace la note **mais elle doit prendre en compte l'AGS aussi !**

L'augmentation régulière du nombre de places prévue par l'ancien ministère devrait toujours permettre un accès à la Hors-Classe dès le 1er septembre qui suit le passage au 11ème échelon mais aussi pour de plus en plus de collègues au 10ème échelon en fin de carrière.

La situation des collègues au 10ème échelon avec une AGS importante doit aussi être prise en compte par la suppression des majorations liées au type de poste occupé.

QUE FAIRE ?

Les IA peuvent-**doivent**– faire le choix dans le cadre du barème de favoriser l'AGS pour permettre à toutes et tous les collègues de partir en retraite en étant à la hors classe.

Il est possible de faire ce choix avec le nouveau barème.

Dans ce cadre, il est possible de permettre à tous les collègues de passer à la hors classe en privilégiant l'AGS.

C'est une question de justice sociale qui dépend donc principalement des choix des IA… et donc du ministère.
Ce que le SNUipp exige !

A noter !

Lors du CTM du 7 décembre 2016, FO et la CGT ont refusé de voter pour l'amendement déposé par la FSU en vue de garantir statutairement l'accès à la hors-classe pour tous. La FSU a obtenu le principe d'un barème national permettant de réaliser cet objectif et continue de revendiquer que soit inscrite dans le statut une promotion automatique au plus tard dans la 3e année du 11e échelon.

NE NOUS TROMPONS PAS DE RESPONSABLE

Les nouvelles modalités de la hors classe sont encore très éloignées des mandats du SNUipp-FSU qui demande la transformation de la hors classe en véritable échelon accessible à la même vitesse pour tous et toutes comme c'est pratiquement le cas maintenant pour la classe normale.
Ce sont les changements imposés par le nouveau Ministère qui entraînent des conséquences prévisibles et importantes.
C'est le fruit d'une volonté du ministère d'aller vers la rémunération au mérite en donnant à la hiérarchie (IEN et IA) des « marges d'appréciation » de la « valeur professionnelle ».
S'agit-il d'un danger ? La réponse est évidemment oui.
Cela donne-t-il la possibilité à un IEN ou à un IA de « trier à tout va » ? La réponse est non.
Non, d'abord, parce qu'un barème existe toujours.
Non ensuite, parce qu'aucune hiérarchie responsable n'a intérêt à la mise en concurrence des collègues. **Le problème actuel se situe dans la transformation de note en appréciation par les IEN ! Appreciation qui devient alors un critère de départage entre collègue à égalité.**

Quel est le rapport entre PPCR et la Hors-Classe ?
C'est un élément que les détracteurs de très mauvaise foi oublient à dessein. Il s'agit de la garantie à tous les Professeurs des Ecoles d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades : la garantie du passage à la Hors-Classe. Depuis trois ans, c'est déjà le cas à de très rares exceptions près avec l'accès à la Hors-Classe dès le 1er Septembre qui suit le passage au 11ème échelon.
Pour certains collègues, ce passage à la Hors-Classe a même eu lieu alors qu'ils n'étaient qu'au 10ème échelon. Et de cela, il n'y a aucune remise en cause.

Attention donc à ne pas donner des armes au Ministère qui se retourneront contre nous :
Non le PPCR n'est pas responsable de tous les maux. C'est bien par contre ce Ministère qui fait le choix de mettre en avant les promotions au mérite et pas seulement pour la classe exceptionnelle !